

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3803)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL51

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 30

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel ou de coordination avec la loi République Numérique.